

# **ACCOMPAGNEMENT VAE**

Décret n°2014-1354- Art. R 6423-3.

Mise à jour 16/10/2023

# Chambre de Métiers et de l'Artisanat AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Elaborer son dossier de preuve
- Expliciter son expérience devant le jury de validation

### **PROGRAMME**

Phase 1: appropriation des outils de la VAE

- Lecture active du livret de preuves et du référentiel de certification pour permettre aux candidats de s'approprier les outils
- Explicitation des preuves demandées et des attentes du jury
- Décryptage des compétences attendues dans le référentiel professionnel afin de pointer la nécessaire relation entre expériences décrites et domaines de compétences métier.

Phase 2: Analyse du parcours et passage à l'écrit! Mise en mots de l'expérience

- Entretien d'explicitation : exploration et repérage des expériences significatives
- Aide à la description et à la formalisation
- Entrainement à la démarche d'explicitation
- Conseils d'organisation: mise en place d'objectifs, planification de séances et travail intersession.
- Méthode pour la construction d'un récit clair et précis
- Passage à l'écrit: travaux personnels encadrés avec mise à disposition de ressources et outils informatiques, aide rédactionnelle
- Aide à la recherche et à la sélection de documents et attestations (preuves)

Phase 3: préparation à l'entretien avec le jury

- Rappel des objectifs et des conditions de déroulement de l'entretien
- Rappel des attentes du jury
- Entrainement à l'oral
- Remise d'une trame de présentation type

# MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- · Accompagnement individualisé en présentiel ou à distance
- Entretiens de régulation
- Travaux personnels encadrés
- Fiches méthodes
- · Référentiels de certification
- Outils informatiques

### LES +

- Eviter le sentiment d'isolement afin d'aller au bout de la démarche de VAE
- Disposer des outils et méthodes de travail nécessaire à la réussite de son parcours de VAF
- Titres et spécialités accessibles, débouchés et suites de parcours disponibles <u>sur le site</u> internet
- Taux de satisfaction : <u>voir site internet</u>
- Taux d'obtention : détail sur le site internet

# **PUBLIC**

Chef(fe) d'entreprise, conjoint, porteur de projet, Salarié(e) ou demandeur d'emploi remplissant le cas échéant les conditions d'entrée (pré requis)

# **PRÉREQUIS**

Fournir l'Attestation de recevabilité reçue après le dépôt livret 1 (CERFA n°12818\*02).

### LIEU

CMA Auvergne Rhône Alpes - Lyon Rhône

# DATES/HORAIRES

- 21 h maximum selon le titre visé.
- Calendrier établi avec le candidat selon les besoins identifiés.
- Tout au long de l'année en fonction de la recevabilité des candidats

TARIF → Nous consulter (selon le titre visé et les modalités d'accompagnement)
Eligible CPF.

Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint, demandeur d'emploi)

# DÉLAI D'ACCÈS

- Date limite d'inscription: aucune
- Effectif minimum requis: 1 personne

# CONTACT

CMA Auvergne Rhône Alpes

10 rue Paul Montrochet 69002 Lyon

04.72.43.43.00

vae@cma-auvergnerhonealpes.fr

Siret: 130 027 956 00015

Enregistré sous le numéro 84691788769. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Consulter nos conditions générales de vente

# **ACCOMPAGNEMENT VAE**

Décret n°2014-1354- Art. R 6423-3.

Mise à jour 16/10/2023



### **ACCOMPAGNATEURS**

### Laura Plessis

Conseillère CEP VAE CMA Auvergne Rhône Alpes - Lyon-Rhône Formée à l'accompagnement VAE sur les titres du secteur artisanal par CMA Académie.

### Estelle Rancon

Responsable du pôle formation continue CMA Auvergne Rhône Alpes -Lyon-Rhône et Ain

Formée à l'accompagnement VAE sur les titres du secteur artisanal par CMA Académie..

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

- Feuille d'émargement
- Grille de suivi
- Questionnaire d'évaluation de la prestation d'accompagnement VAE

### **ACCESSIBILITÉ**

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation; gestion du handicap y compris cognitif) à définir avec notre référent Handicap à votre disposition : Béatrice de FERAUDY, 04.72.43.43.54

# **MODALIES D'ACCOMPAGNEMENT A DISTANCE**

- PC équipé de CHROME ou FIREFOX à jour avec une connexion internet.
- Micro et haut parleur.
- Casque audio conseillé.
- Webcam
- Adresse mail consultable

Modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences à distance: Outils identiques à la modalité en présentiel réalisé à distance.

Moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire ZOOM ou TEAMS et le cas échéant, plateforme LMS spécifique.

Contact technique : 04.72.43.43.52

Référent de la CMA Auvergne Rhône Alpes - Lyon-Rhône : Estelle Rancon

### LES +

- Eviter le sentiment d'isolement afin d'aller au bout de la démarche de VAE
- Disposer des outils et méthodes de travail nécessaire à la réussite de son parcours de VAF
- Titres et spécialités accessibles, débouchés et suites de parcours disponibles <u>sur le site</u> internet
- Taux de satisfaction : voir site internet
- Taux d'obtention : détail sur le site internet

### **PUBLIC**

Chef(fe) d'entreprise, conjoint, porteur de projet, Salarié(e) ou demandeur d'emploi remplissant le cas échéant les conditions d'entrée (pré requis)

# **PRÉREQUIS**

Fournir l'Attestation de recevabilité reçue après le dépôt livret 1 (CERFA n°12818\*02).

### LIFU

CMA Auvergne Rhône Alpes - Lyon Rhône

# DATES/HORAIRES

- 21 h maximum selon le titre visé.
- Calendrier établi avec le candidat selon les besoins identifiés.
- Tout au long de l'année en fonction de la recevabilité des candidats

TARIF → Nous consulter (selon le titre visé et les modalités d'accompagnement)

Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint, demandeur d'emploi)

# DÉLAI D'ACCÈS

Eliaible CPF.

- Date limite d'inscription: aucune
- Effectif minimum requis: 1 personne

# CONTACT

CMA Auvergne Rhône Alpes

10 rue Paul Montrochet 69002 Lyon

04.72.43.43.00

vae@cma-auvergnerhonealpes.fr

Siret: 130 027 956 00015

Enregistré sous le numéro 84691788769. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Consulter nos conditions générales de vente